

INFORME, EXPLIQUE, UNIT LES ETUDIANTS  
POUR BATTRE ALICE SAUNIER SEITE

-----

SAIS-TU que la réforme du second cycle c'est :

I - LE DEMANTELLEMENT DU SECOND CYCLE

avec notamment :

- a) - la possibilité de non prolongement d'une licence par une maîtrise : un étudiant ayant une licence de chimie par exemple ne pourrait plus continuer ses études puisqu'il n'y aurait pas de maîtrise correspondante.
- b) - la licence conçue comme diplôme terminal, l'article 18 ne prévoyant l'accès des étudiants à la maîtrise qu'aux seuls titulaires de la licence : par exemple en math il faut six enseignements pour obtenir la maîtrise, 3 pour la licence, l'étudiant qui n'aura que deux enseignements au bout de la 1ère année de second cycle ne pourra s'inscrire ~~mais~~ qu'à un enseignement en 2ème année d'où maîtrise en 3 ans.

II - LA DEVALORISATION DES DIPLOMES NATIONAUX

avec :

- a) - la possibilité de soumettre les étudiants venant d'autres établissements, bien qu'étant déjà titulaires du DEUG, à un contrôle supplémentaire des connaissances : ce qui veut dire concrètement que le DEUG SSM de P.VII pourrait avoir une valeur moindre que celui de P.VI.
- b) - les maîtrises et les licences deviennent des diplômes régionaux : l'habilitation étant notamment obtenue en fonction des besoins locaux.

III - DES FILIERES ETROITEMENT CLOISONNES

Dès le bac, les étudiants doivent s'engager dans un DEUG qui ne peut les conduire qu'à la licence lui correspondant et avec des barrages supplémentaires à la maîtrise ayant la finalité de la licence. Par exemple : un étudiant ayant un DEUG langue étrangère appliquée ne pourra plus préparer une licence bilingue.

IV - CHOMAGE et une MAINMISE ACCRUE du PATRONAT sur l'UNIVERSITE

- a) - la présence des représentants des monopoles dans les groupes d'experts hypothèque dangereusement le contenu scientifique des diplômes. par exemple : Pechiney pourrait décider à la place des enseignants du contenu des maîtrises de Chimie.
- b) - les stages, les périodes d'activités professionnelles sont entourés d'un flou artistique. Le deuxième alinéa de l'article 3 laisse supposer que les universités, les étudiants et les enseignants seront jugés sur l'existence et l'accomplissement de ces stages, alors que les entreprises (surtout privées) n'ont aucunement l'obligation de les leur accorder : c'est déjà le cas dans les I.U.T. où les stages sont pourtant obligatoires, et où le patronat les accorde selon son bon plaisir, ce qui lui donne et lui donnerait donc dans les universités, un moyen formidable de pression et de chantage. De plus, ces stages ne seraient pas indemnisés.
- c) - sous couvert d'une pseudo-professionalisation, la réforme réduit le niveau des enseignements, donc accroît les risques de déqualification et de chômage pour les étudiants.

V - AUTORITARISME AGGRAVE

- a) - tous les membres des groupes d'experts sont nommés par le secrétariat aux Universités.
- b) - l'habilitation est précaire, ce qui peut être la source de toutes les pressions et de tous les chantages.
- c) - le mode de contrôle des connaissances dépend du S.E.U. : il ne pourra plus être discuté au conseil d'UER, ainsi que dans les amphis au début de l'année.

N O N à c e t t e R E F O R M E

continuons et amplifions la lutte.

J'adhère à l'UNEF

NOM

Prénom

Adresse

Etudes